

Département
Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Membres en exercice : 29

EFFECTIF LEGAL : 29

Certifié affiché sur la
page dédiée du site
internet du Syndicat
Mixte

Le 20 décembre 2024

Convocation faite

Le 18 octobre 2024

ARRÊTÉ de Monsieur le PRÉFET des ARDENNES
en date du 25 mars 2019

EXTRAIT
du registre des délibérations du Comité Syndical
du SCoT Nord Ardennes

Séance du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi douze décembre à seize heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardennes, créé par arrêté du Préfet des Ardennes n° 2019-183 du vingt-cinq mars deux mille dix-neuf, se sont réunis, suivant la convocation qui leur a été adressée, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville de Sedan sur le territoire de de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole, sous la présidence de Monsieur Didier HERBILLON, Président du SMSNA.

Étaient présents :

Membres titulaires : MM. Jean-Marie BARREDA (pouvoir de M. Bernard DEKENS) Jean-Louis BOUCHER – Ghislain DEBAIFFE – Mmes Marie-Pierre DEBREUX – Inès DE MONTGON – MM. Patrick FOSTIER – Kevin GENGOUX – Didier HERBILLON (pouvoir de M. Philippe CANOT) – Mme Alexandra JEANTY MARQUIGNY – MM. André LIEBEAUX (pouvoir de M. Régis DEPAIX) – Gilles MICHEL – Jean-Louis SWARTVAGHER

Membres suppléants : MM. Baptiste FRERE – Jean-Yves LAGNEAUX – Mme Florence MIDOUX – M. Michel NORMAND

Absents excusés : Mme Marie-Antoinette BEAUDA – M. Philippe CANOT (pouvoir à M. Didier HERBILLON) – Mme Béatrice CARDON – MM. Philippe CLAUDE – Bernard DEKENS (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA) – Régis DEPAIX (pouvoir à M. André LIÉBEAUX) – Jérémy DUPUY – Miguel LEROY – Gilbert LORDIER – Fabien PRIGNON Mathieu SONNET – Claude WALLENDORFF

Madame Inès DE MONTGON est nommée secrétaire de séance.

OBJET : 2024-12-033 Approbation du compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 10 octobre 2024

Le Comité Syndical après en avoir pris connaissance et délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 10 octobre 2024.

Pour extrait conforme
Le Président



Didier HERBILLON

Département
Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Membres en exercice : 29

EFFECTIF LEGAL : 29

Certifié affiché sur la
page dédiée du site
internet du Syndicat
Mixte

Le 20 décembre 2024

Convocation faite

Le 18 octobre 2024

**ARRÊTÉ de Monsieur le PRÉFET des ARDENNES
en date du 25 mars 2019**

**EXTRAIT
du registre des délibérations du Comité Syndical
du SCoT Nord Ardennes**

Séance du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi douze décembre à seize heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardennes, créé par arrêté du Préfet des Ardennes n° 2019-183 du vingt-cinq mars deux mille dix-neuf, se sont réunis, suivant la convocation qui leur a été adressée, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville de Sedan sur le territoire de de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole, sous la présidence de Monsieur Didier HERBILLON, Président du SMSNA.

Étaient présents :

Membres titulaires : MM. Jean-Marie BARREDA (pouvoir de M. Bernard DEKENS) Jean-Louis BOUCHER – Ghislain DEBAIFFE – Mmes Marie-Pierre DEBREUX – Inès DE MONTGON – MM. Patrick FOSTIER – Kevin GENGOUX – Didier HERBILLON (pouvoir de M. Philippe CANOT) – Mme Alexandra JEANTY MARQUIGNY – MM. André LIEBEAUX (pouvoir de M. Régis DEPAIX) – Gilles MICHEL – Jean-Louis SWARTVAGHER

Membres suppléants : MM. Baptiste FRERE – Jean-Yves LAGNEAUX – Mme Florence MIDOUX – M. Michel NORMAND

Absents excusés : Mme Marie-Antoinette BEAUDA – M. Philippe CANOT (pouvoir à M. Didier HERBILLON) – Mme Béatrice CARDON – MM. Philippe CLAUDE – Bernard DEKENS (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA) – Régis DEPAIX (pouvoir à M. André LIEBEAUX) – Jérémy DUPUY – Miguel LEROY – Gilbert LORDIER – Fabien PRIGNON Mathieu SONNET – Claude WALLENDORFF

Madame Inès DE MONTGON est nommée secrétaire de séance.

OBJET : 2024-12-034 **Présentation de l'exposition dédiée au SCoT Nord-Ardennes**

Entendu M. HERBILLON donner connaissance de son rapport et rappeler que l'exposition est destinée au grand public afin d'expliquer le SCoT avec un langage clair, simple et pédagogique,

Entendu Mme BARHOUM présenter l'exposition finalisée, en précisant qu'elle répond aux objectifs de communication inscrits dans la délibération de prescription du SCoT,

Entendu M. LIEBEAUX proposer d'ajouter un QR code sur le premier panneau afin de rediriger les visiteurs vers le site web du SCoT pour accéder à des informations complémentaires,

Entendu Mme BARHOUM préciser que sera ajoutée une carte du département indiquant les deux périmètres de SCoT (Nord et Sud Ardennes), suite à la demande de M. BARREDA lors du Bureau Syndical,

Entendu M. FRERE signaler que l'échelle chronologique de la frise sur le panneau 4 n'est pas respectée et demander à ce qu'elle soit corrigée,

Entendu Mme BARHOUM présenter le livret accompagnant l'exposition, précisant qu'il permettra aux visiteurs de repartir avec des informations synthétiques et pédagogiques sur le SCoT,

Entendu M. HERBILLON expliquer que trois jeux de cette exposition seront édités afin d'être déployés simultanément sur plusieurs sites dans les différents EPCI et qu'un calendrier sera établi pour planifier la rotation des expositions, en fonction des lieux identifiés par chaque EPCI,

Le Comité Syndical après en avoir pris connaissance et délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** les visuels de l'exposition dédiée au SCoT Nord-Ardennes tenant compte des modifications précitées.

Pour extrait conforme
Le Président



Didier HERBILLON

Département
Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Membres en exercice : 29

EFFECTIF LEGAL : 29

Certifié affiché sur la
page dédiée du site
internet du Syndicat
Mixte

Le 20 décembre 2024

Convocation faite

Le 18 octobre 2024

ARRÊTÉ de Monsieur le PRÉFET des ARDENNES
en date du 25 mars 2019

EXTRAIT
du registre des délibérations du Comité Syndical
du SCoT Nord Ardennes

Séance du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi douze décembre à seize heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardennes, créé par arrêté du Préfet des Ardennes n° 2019-183 du vingt-cinq mars deux mille dix-neuf, se sont réunis, suivant la convocation qui leur a été adressée, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville de Sedan sur le territoire de de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole, sous la présidence de Monsieur Didier HERBILLON, Président du SMSNA.

Étaient présents :

Membres titulaires : MM. Jean-Marie BARREDA (pouvoir de M. Bernard DEKENS) Jean-Louis BOUCHER – Ghislain DEBAIFFE – Mmes Marie-Pierre DEBREUX – Inès DE MONTGON – MM. Patrick FOSTIER – Kévin GENGOUX – Didier HERBILLON (pouvoir de M. Philippe CANOT) – Mme Alexandra JEANTY MARQUIGNY – MM. André LIEBEAUX (pouvoir de M. Régis DEPAIX) – Gilles MICHEL – Jean-Louis SWARTVAGHER

Membres suppléants : MM. Baptiste FRERE – Jean-Yves LAGNEAUX – Mme Florence MIDOUX – M. Michel NORMAND

Absents excusés : Mme Marie-Antoinette BEAUDA – M. Philippe CANOT (pouvoir à M. Didier HERBILLON) – Mme Béatrice CARDON – MM. Philippe CLAUDE – Bernard DEKENS (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA) – Régis DEPAIX (pouvoir à M. André LIÉBEAUX) – Jérémy DUPUY – Miguel LEROY – Gilbert LORDIER – Fabien PRIGNON Mathieu SONNET – Claude WALLENDORFF

Madame Inès DE MONTGON est nommée secrétaire de séance.

OBJET : 2024-12-035 Débat d'orientations budgétaires 2025

Entendu M. HERBILLON donner connaissance de son rapport aux membres du Comité Syndical :

« Dans la perspective de l'examen du projet de Budget Primitif 2025, je vous propose d'organiser un débat sur les orientations budgétaires. Pour les communes de 3 500 habitants et plus ainsi que les Établissements Publics Administratifs des Communes de 3 500 habitants et plus, l'article L.2312-1 du CGCT prévoit la tenue d'un débat sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget. Cette disposition s'applique au Syndicat Mixte suivant les articles L.5722-1 à L.5722-9 du CGCT.

Ce point fait l'objet de deux documents constituant le rapport d'orientations budgétaires, annexés au présent rapport.

Je vous propose d'échanger sur la base des documents proposés ».

Entendu M. HERBILON rappeler les différents travaux menés par le Syndicat Mixte en 2024 comme l'approbation du PCAET, l'arrêt du SCoT, la poursuite du travail sur l'inventaire du patrimoine fortifié et l'embauche pour le Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardenne en septembre 2024 d'une assistante de direction à temps complet,

Entendu M. HERBILON donner connaissance du budget primitif et des réalisations de l'année 2024.

Entendu M. HERBILLON rappeler le rôle de conseil du Syndicat Mixte auprès des communes et intercommunalités, notamment pour les révisions de leurs plans locaux d'urbanisme (PLU),

Entendu M. BARREDA ajouter que l'accompagnement du Syndicat Mixte aux communes sur ces sujets est essentiel,

Entendu M. HERBILLON présenter les objectifs du Syndicat Mixte pour 2025,

Entendu M. HERBILLON expliquer que lors du COPIL de l'étude territoriale de flottes à faibles émissions, ont eu lieu des échanges portant sur la possibilité pour le Syndicat Mixte d'élaborer le schéma directeur des infrastructures de recharges pour véhicules électriques (SDIRVE),

Entendu M. PERRI préciser que la fédération départementale d'énergies des Ardennes (FDEA) a proposé aux EPCI d'élaborer ce schéma,

Entendu M. HERBILLON répondre qu'il se rapprochera des cinq EPCI membres du Syndicat Mixte afin de recueillir leur avis sur ce sujet,

Entendu M. HERBILLON annoncer que la cotisation 2025 des EPCI sera inférieure de presque 40 % par rapport à 2024 du fait des subventions qui seront versées par la Région et par l'État pour l'approbation du SCoT,

Le Comité Syndical après en avoir pris connaissance et délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** le débat d'orientations budgétaires 2025.

Pour extrait conforme
Le Président



Didier HERBILLON

Département
Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Membres en exercice : 29

EFFECTIF LEGAL : 29

Certifié affiché sur la
page dédiée du site
internet du Syndicat
Mixte

Le 20 décembre 2024

Convocation faite

Le 18 octobre 2024

**ARRÊTÉ de Monsieur le PRÉFET des ARDENNES
en date du 25 mars 2019**

**EXTRAIT
du registre des délibérations du Comité Syndical
du SCoT Nord Ardennes**

Séance du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi douze décembre à seize heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardennes, créé par arrêté du Préfet des Ardennes n° 2019-183 du vingt-cinq mars deux mille dix-neuf, se sont réunis, suivant la convocation qui leur a été adressée, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville de Sedan sur le territoire de de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole, sous la présidence de Monsieur Didier HERBILLON, Président du SMSNA.

Étaient présents :

Membres titulaires : MM. Jean-Marie BARREDA (pouvoir de M. Bernard DEKENS) Jean-Louis BOUCHER – Ghislain DEBAIFFE – Mmes Marie-Pierre DEBREUX – Inès DE MONTGON – MM. Patrick FOSTIER – Kevin GENGOUX – Didier HERBILLON (pouvoir de M. Philippe CANOT) – Mme Alexandra JEANTY MARQUIGNY – MM. André LIEBEAUX (pouvoir de M. Régis DEPAIX) – Gilles MICHEL – Jean-Louis SWARTVAGHER

Membres suppléants : MM. Baptiste FRERE – Jean-Yves LAGNEAUX – Mme Florence MIDOUX – M. Michel NORMAND

Absents excusés : Mme Marie-Antoinette BEAUDA – M. Philippe CANOT (pouvoir à M. Didier HERBILLON) – Mme Béatrice CARDON – MM. Philippe CLAUDE – Bernard DEKENS (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA) – Régis DEPAIX (pouvoir à M. André LIEBEAUX) – Jérémy DUPUY – Miguel LEROY – Gilbert LORDIER – Fabien PRIGNON Mathieu SONNET – Claude WALLENDORFF

Madame Inès DE MONTGON est nommée secrétaire de séance.

OBJET : 2024-12-036 Point d'informations sur la réunion UNESCO du 6 novembre 2024

Entendu M. HERBILLON donner connaissance de son rapport aux membres du Comité Syndical,

Entendu M. HERBILLON rapporter que les experts présents lors de la réunion UNESCO ont tous estimé que le projet de candidature des fortifications Nord-Ardennes a un fort potentiel,

Entendu M. HERBILLON souligner la difficulté liée aux quotas de candidatures par pays et indiquer qu'une candidature binationale avec la Belgique permettrait de sortir des quotas nationaux,

Entendu M. HERBILLON annoncer une rencontre prochaine avec les maires belges afin de leur proposer de s'associer au Syndicat Mixte sur cette candidature et préciser que le périmètre exact reste à définir,

Entendu Mme BARHOUM mentionner qu'un travail de sélection des biens reste à réaliser pour fixer précisément ce périmètre,

Entendu M. HERBILLON informer que Nicolas FAUCHERRE s'est proposé pour présider le conseil scientifique de cette candidature,

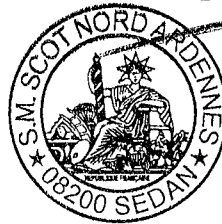
Entendu Mme BARHOUM présenter les prochaines étapes :

- Contacter les partenaires belges pour discuter de la candidature binationale ;
- Constituer le comité scientifique de cette candidature ;

Le Comité Syndical après en avoir pris connaissance et délibéré, à l'unanimité :

* **prend acte** de cette information.

Pour extrait conforme
Le Président



Didier HERBILLON

Département
Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Membres en exercice : 29

EFFECTIF LEGAL : 29

Certifié affiché sur la
page dédiée du site
internet du Syndicat
Mixte

Le 20 décembre 2024

Convocation faite

Le 18 octobre 2024

ARRÊTÉ de Monsieur le PRÉFET des ARDENNES
en date du 25 mars 2019

EXTRAIT
du registre des délibérations du Comité Syndical
du SCoT Nord Ardennes

Séance du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi douze décembre à seize heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardennes, créé par arrêté du Préfet des Ardennes n° 2019-183 du vingt-cinq mars deux mille dix-neuf, se sont réunis, suivant la convocation qui leur a été adressée, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville de Sedan sur le territoire de de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole, sous la présidence de Monsieur Didier HERBILLON, Président du SMSNA.

Étaient présents :

Membres titulaires : MM. Jean-Marie BARREDA (pouvoir de M. Bernard DEKENS) Jean-Louis BOUCHER – Ghislain DEBAIFFE – Mmes Marie-Pierre DEBREUX – Inès DE MONTGON – MM. Patrick FOSTIER – Kevin GENGOUX – Didier HERBILLON (pouvoir de M. Philippe CANOT) – Mme Alexandra JEANTY MARQUIGNY – MM. André LIEBEAUX (pouvoir de M. Régis DEPAIX) – Gilles MICHEL – Jean-Louis SWARTVAGHER

Membres suppléants : MM. Baptiste FRERE – Jean-Yves LAGNEAUX – Mme Florence MIDOUX – M. Michel NORMAND

Absents excusés : Mme Marie-Antoinette BEAUDA – M. Philippe CANOT (pouvoir à M. Didier HERBILLON) – Mme Béatrice CARDON – MM. Philippe CLAUDE – Bernard DEKENS (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA) – Régis DEPAIX (pouvoir à M. André LIEBEAUX) – Jérémy DUPUY – Miguel LEROY – Gilbert LORDIER – Fabien PRIGNON Mathieu SONNET – Claude WALLENDORFF

Madame Inès DE MONTGON est nommée secrétaire de séance.

OBJET : 2024-12-037 Point d'informations sur la modification du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

Entendu M. HERBILLON indiquer qu'une réunion entre la Région Grand Est et le SCoT Nord-Ardennes s'est tenue le 6 décembre 2024 pour évoquer les objectifs chiffrés en matière de foncier du futur SRADDET,

Entendu M. HERBILLON préciser que les chiffres présentés pour notre territoire correspondent à ceux inscrits dans le SCoT Nord-Ardennes,

Entendu M. HERBILLON ajouter que la Région Grand Est à assurer qu'elle donnerait un avis favorable sur le SCoT dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées,

Le Comité Syndical après en avoir pris connaissance et délibéré, à l'unanimité :

* **prend acte** de cette information.

Pour extrait conforme
Le Président



Didier HERBILLON

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Membres en exercice : 29

EFFECTIF LEGAL : 29

Certifié affiché sur la
page dédiée du site
internet du Syndicat
Mixte

Le 20 décembre 2024
Convocation faite
Le 18 octobre 2024

**ARRÊTÉ de Monsieur le PRÉFET des ARDENNES
en date du 25 mars 2019**

**EXTRAIT
du registre des délibérations du Comité Syndical
du SCoT Nord Ardennes**

Séance du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi douze décembre à seize heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardennes, créé par arrêté du Préfet des Ardennes n° 2019-183 du vingt-cinq mars deux mille dix-neuf, se sont réunis, suivant la convocation qui leur a été adressée, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville de Sedan sur le territoire de de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole, sous la présidence de Monsieur Didier HERBILLON, Président du SMSNA.

Étaient présents :

Membres titulaires : MM. Jean-Marie BARREDA (pouvoir de M. Bernard DEKENS) Jean-Louis BOUCHER – Ghislain DEBAIFFE – Mmes Marie-Pierre DEBREUX – Inès DE MONTGON – MM. Patrick FOSTIER – Kévin GENGOUX – Didier HERBILLON (pouvoir de M. Philippe CANOT) – Mme Alexandra JEANTY MARQUIGNY – MM. André LIEBEAUX (pouvoir de M. Régis DEPAIX) – Gilles MICHEL – Jean-Louis SWARTVAGHER

Membres suppléants : MM. Baptiste FRERE – Jean-Yves LAGNEAUX – Mme Florence MIDOUX – M. Michel NORMAND

Absents excusés : Mme Marie-Antoinette BEAUDA – M. Philippe CANOT (pouvoir à M. Didier HERBILLON) – Mme Béatrice CARDON – MM. Philippe CLAUDE – Bernard DEKENS (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA) – Régis DEPAIX (pouvoir à M. André LIÉBEAUX) – Jérémy DUPUY – Miguel LEROY – Gilbert LORDIER – Fabien PRIGNON Mathieu SONNET – Claude WALLENDORFF

Madame Inès DE MONTGON est nommée secrétaire de séance.

OBJET : **2024-12-038** **Date et lieu du prochain Comité syndical**

Entendu M. HERBILLON proposer la tenue de la prochaine réunion du Comité Syndical le jeudi 27 février à 15h30, au Grand Salon de l'Hôtel de Ville de Sedan,

Le Comité Syndical après en avoir pris connaissance et délibéré, à l'unanimité :

* **prend acte** de cette information.

Pour extrait conforme
Le Président



Didier HERBILLON